VN-Ch10-7 : Affichage, réalisation et discordance sur trois années d'édition

Complément du chapitre 10, section 10.5

10.6.3. Ce que trois années d'édition permettent de décrire

Trois ouvrages du corpus portent une année de dépôt légal vérifiée sur l'exemplaire. Le tableau VN-33 les met en regard.

Tableau VN-33 : Affichage, réalisation et discordance sur trois années d'édition.

Année	Ouvrages	Affichage normalisé	Réalisation mesurée	Discordance
2013	M007	0,800	0,492	+ 0,308
2017	M006	0,900	0,531	+ 0,369
2020	M002, M003	0,950	0,508	+ 0,442

Sur ces trois années, l'affichage croît de 0,800 à 0,950, la réalisation mesurée reste comprise entre 0,492 et 0,531, et la discordance passe de plus 0,308 à plus 0,442.

Nous décrivons une évolution observée sur trois années d'édition. Nous n'en inférons pas une tendance, et nous ne la prolongeons pas. Quatre ouvrages du corpus sont hors de cet axe, leur champ d'année étant vide ou absent de l'exemplaire ; un cinquième porte une année issue des métadonnées du fichier et non de l'ouvrage, ce qui l'exclut d'un axe que nous avons voulu établi sur pièce.

Le manuel le plus ancien du corpus, daté de 2013, annonce déjà des prérequis, des capacités visées et une problématique définie dès le départ. L'axe pose donc la question du remplissage de l'appareil investigatif plutôt que celle de son apparition.

VN-Ch10-8 : Journal de nettoyage et composition des échantillons

Complément du chapitre 10, section 10.8

10.9. Échantillons obtenus et traitement des données

10.9.1. Nettoyage

Les trois fichiers ont été nettoyés selon les règles de dépouillement telles que les reprend le plan d'analyse du chapitre 7, appliquées dans l'ordre et avant tout calcul. Le tableau VN-34 résume les exclusions. La règle R3 écarte les durées de complétion inférieures au tiers de la médiane du fichier reçu, seuil défini après le recueil ; dans B1, les trois réponses concernées étaient de toute façon incomplètes. Dans B2, la règle R1 supprime deux réponses sans consentement et la règle R2 exclut du quantitatif neuf répondants qui ont échoué à la question de contrôle ; leurs

réponses ouvertes restent mobilisables. Aucune série de réponses constantes n'a été relevée (règle R4). Conformément à la règle R5, chaque analyse porte sur les cas complets de la section concernée et rapporte son propre effectif.

Tableau VN-34 : Journal de nettoyage des trois enquêtes de l'étude 3.

Fichier	Règle	Écartées	Restent
B1 micro-enquête	Réponses reçues	92	92
	R3 durée < 84 s (médiane 252 s / 3)	3	89
	R5 complétude : analyses sur cas complets	0	89
B2 enseignants 3AC	Réponses reçues	140	140
	R1 consentement refusé, supprimées	2	138
	R2 CTRL différent de 4, exclues du quantitatif	9	129
	R3 durée < 320 s (médiane 960 s / 3)	5	124
	R4 séries constantes sur les 32 items Likert	0	124
	R5 complétude : analyses section par section, cas complets	0	124
B4 élèves de tronc commun	Réponses reçues	131	131
	R3 durée < 217 s (médiane 651 s / 3)	2	129
	R4 séries constantes sur les 19 items Likert	0	129
	R5 abandons : sections vides traitées en cas complets	10	129

Note. R1 consentement ; R2 question de contrôle ; R3 durée ; R4 séries constantes ; R5 complétude. Pour B4, la ligne R5 compte les abandons en cours de section C, conservés dans les analyses des sections remplies.

Dans B2, les répondants sont 62 hommes et 60 femmes (2 sans réponse) ; 84 sur 124 enseignent les SVT depuis dix ans ou moins, 77 ont été formés en CRMEF, 55 exercent en milieu urbain, 40 en milieu semi-urbain et 29 en milieu rural. 74 déclarent des classes de 3AC de plus de 35 élèves, dont 22 de plus de 45.

Dans B4, les 129 élèves dont la réponse est exploitable se répartissent entre quatre séances supervisées dans deux lycées et trois réponses par lien hors séance. Ils sont 65 filles et 64 garçons, 90 en tronc commun scientifique et 30 en tronc commun littéraire ; 13 viennent d'un collège privé. 124 élèves sur 129 (96,1 %) déclarent moins de 18 ans. Le fichier ne contient aucune variable de consentement ni d'autorisation parentale : aucune autorisation parentale n'a été recueillie pour ces élèves mineurs, et le chapitre 6 expose ce choix et les protections mises en place. Les sections suivantes rapportent d'abord l'usage du manuel, puis les obstacles, les conditions d'enseignement et les entretiens.